

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2806

22 décembre 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg)	Bottling Holdings Investment (Luxem-
S.àr.l	bourg)134682
Accuradent S.à r.l	Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l 134680
Adga Rhea Consultants S.A134679	Bouquet S.à r.l
Adviser I Funds	China Southern Dragon Dynamic Fund SI-
Afin (Holding) S.A	CAV-FIS134649
Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l134675	Compagnie Industrielle et Financière des
Air Lease Holdings S.A	Produits Amylacés134646
Air Lease S.A	ComStage ETF
Al Jinane SA	Dengold Overseas Holding S.A134647
Alta Investissements S.A	Devimus International S.A134647
Alta Investissements S.A	Distributa S.A
Alta Investissements S.A134680	Emerson International S.A134647
Alta Investissements S.A	e-technologies SA
Alta Investissements S.A	Eurizon Capital Corporate Fund134676
Alta Investissements S.A	Eurizon Innovation Fund
Alta Investissements S.A	Franklin Templeton Real Estate Funds 134675
Anphiko S.A	Global Digital Publishing S.A
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l	Immobilière Romaine Thiennes S.à.r.l 134688
Ascendos Rail Leasing	KR Fonds
Athena Sicav	Miron S.A
Badie	Nomura Multi Currency Japan Stock Lea-
Bartage Holding S.A	ders Fund
BB Industrie S.A	Nomura Multi Currency Japan Stock Lea-
BB Industrie S.A	ders Fund134678
BB Industrie S.A	Silverlake SICAV
BB Industrie S.A	Villa SB 2006 S.A
Bel International S.A	Villa SB 2 S.à r.l
Bertes S.A	Wullmaart-Pommerlach S.A134688
	Yellow Trading S.A134688
BL	Yorkshire Holding S.A134688
BL Fund Selection	Yorkshire SPF S.A
Rlicon S A 134683	



ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Hiermit laden wir die Anteilsinhaber der ComStage ETF SICAV (die "Gesellschaft") zu der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilsinhaber der Gesellschaft (die "Außerordentliche Generalversammlung") ein, welche am 19. Januar 2011 um 11.00 Uhr MEZ am Sitz der Gesellschaft abgehalten wird. Die Außerordentliche Generalversammlung wird über folgende Tagesordnung beraten und beschließen:

Tagesordnung:

- 1. Wahl des Vorsitzenden der Außerordentlichen Generalversammlung.
- 2. Erhöhung der Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf 4.
- 3. Ernennung von Herrn Thomas Meyer zu Drewer, Am Taunusblick, 12, 65824 Schwalbach (Ts.) zum Verwaltungsratsmitglied für einen Zeitraum bis zur Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2014.

Bitte beachten Sie, dass für Beschlüsse über die oben genannten Tagesordnungspunkte keine besonderen Anforderungen an die Beschlussfähigkeit gestellt werden und dass die Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der bei der Außerordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst werden.

Wenn Sie bei der Außerordentlichen Generalversammlung nicht persönlich anwesend sein können und vertreten werden möchten, sind Sie berechtigt, einen für Sie stimmberechtigten Vertreter zu ernennen. Ein Vertreter muss nicht Anteilsinhaber der Gesellschaft sein.

Die Teilnahme an der Außerordentlichen Generalversammlung steht den Anteilsinhabern offen, die entweder ihre Teilnahme schriftlich bestätigt haben oder eine ausgefüllte Vollmacht eingereicht haben. Bestätigungen der Teilnahme und ausgefüllte Vollmachten sind bis zum 17. Januar 2011 um 17.00 Uhr MEZ per Fax an die Faxnummer +352 2708 2650 oder per Post an den Sitz der Gesellschaft zu übermitteln. Vollmachtsformulare können ebenfalls unter dieser Anschrift angefordert werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2010161029/28.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 janvier 2011 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
- 6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010168715/7/24.



Distributa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 19.220.

Die Aktionäre der Gesellschaft DISTRIBUTA S.A. sind gebeten an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am Gesellschaftssitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri M. Schnadt, am Freitag, den 7. Januar 2011 um 10.00 Uhr stattfinden wird, um über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung:

- 1. Abberufung des aktuellen Verwaltungsrates.
- 2. Statutarische Ernennungen.
- 3. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010167504/503/15.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL FUND SELECTION à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 janvier 2011 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
- 6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010168817/7/21.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des ADVISER I FUNDS ein, die am 21. Januar 2011 um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2010
- 3. Ergebniszuweisung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
- 6. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
- 7. Sonstiges



Jeder Aktionär hat das Recht an der Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten lassen. Stimmrechtsvollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich und sollten spätestens einen Tag vor der Generalversammlung bei der Axxion S.A., Legal Services, 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, eingegangen sein.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an dieser außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor dieser außerordentlichen Generalversammlung anzumelden.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der abgegebenen anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010168778/6206/30.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Die Aktionäre der Silverlake SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 11. Januar 2011, um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. August 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verwendung der Erträge
- 6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Silverlake SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Dezember 2010 Référence de publication: 2010168678/755/28. Der Verwaltungsrat.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour se tenir le 20 décembre 2010 n'ayant pu valablement délibérer et voter sur les différents points portés à l'ordre du jour pour défaut de quorum, le Conseil d'Administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE RECONVOQUEE

ayant le même ordre du jour et qui se tiendra le 27 janvier 2011 à 11 heures, en l'étude de Me Gérard Lecuit, 31 boulevard Prince Henri à L - 1724 Luxembourg (l'"Assemblée"), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Mise à jour des modalités d'émission d'actions au sein de sous-fonds/classes ainsi que des modalités de souscription, de détention et de rachat forcé d'actions et modification subséquente des articles 5, 6 et 8 des Statuts;
- 2. Clarification des pouvoirs du conseil d'administration et insertion d'un nouvel article au sein des Statuts à ce propos;



- Mise à jour des règles d'allocation des actifs/engagements des différents sous-fonds et insertion de la technique du pooling et modification subséquente de l'article 22 des Statuts;
- 4. Mise à jour des modalités de liquidation et de restructuration de sous-fonds et modification subséquente de l'article 28 des Statuts; et
- 5. Mise à jour générale des Statuts afin de notamment refléter les dernières évolutions législatives et règlementaires et modification, entre autre, des articles 4, 5, 10, 11, 12, 14, 19, 20 et 23.

Le texte complet des modifications statutaires proposées est disponible sur simple demande au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne sera soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les actionnaires qui seraient dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de compléter et de signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le

21 janvier 2011 avant 17h00 à l'attention de Monsieur Philippe Peiffer, Banque Delen Luxembourg S.A., 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Les procurations remises pour l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010 restent valables pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le siège social au moins 48h avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010168746/755/36.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 5 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social, 19-21 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

- Porter à l'attention des actionnaires la problématique soulevée par les représentants de la société Ori Martin S.A. concernant l'action en responsabilité engagée à l'encontre de l'ex-administrateur délégué et également ex-président de la SLM SpA;
- 2. Décision à prendre concernant la fin imminente du mandat de l'administrateur unique de la société Lucky SpA;
- 3. Approbation de la souscription aux nouveaux pactes para sociaux et délégation de pouvoirs y relatifs;
- 4. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la Société Européenne de Banque, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010163803/755/19.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der "KR Fonds" ein, die am 17. Januar 2011 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
- 2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
- 3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2010
- 4. Ergebniszuweisung
- 5. Entlastung des Verwaltungsrates
- 6. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
- 7. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates



8. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010163805/6206/25.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Dear shareholder,

You are hereby convene to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will take place on: 31 December 2010 at 14 00 at 40 boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

 Conversion of the Company into a Société d'Investissement à Capital Fixe - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAF-FIS) governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialized investment funds as it is or may in future be amended (the "Law") with effect as of 1 January 2011 at the latest, whereas the new object clause of the Company will read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as it is or may in future be amended (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.";

it being understood that the articles of incorporation of the Company will be drafted in French and that the above object clause shall read as follows:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute nature et autres actifs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle qu'elle a été et pourra être modifiée (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi."

- 2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to submit the Company to the Law and to adapt certain governance rules based on legislative updates.
- 3. Appointment or re-appointment of the following members of the board of directors of the Company:
 - (i) Pierre Ahlborn;
 - (ii) Jean Hoss;
 - (iii) Steven Mills;
 - (iv) Larry Pillard
 - (v) Carole Piwnica; and
 - (vi) Robert Reckinger.
 - (vii) Jacques Reckinger
- 4. Appointment of Mazars as auditor of the Company.
- 5. Miscellaneous.

For items 1 and 2 of the agenda, in accordance with article 67-1 of the amended law of the 10th of August 1915 on commercial companies, the general meeting of shareholders of the Company will only validly deliberate if at least one half of the capital is present or represented. If the meeting is not quorated, a second meeting may be convened, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. The second meeting will validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Resolutions at the general meeting will be adopted if approved at two-thirds of the votes cast.



For items 3 to 5 of the agenda there is no quorum requirement and resolutions will be adopted if approved at a simple majority of votes cast.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders of the Company in person or through a special proxy.

Luxembourg, 13 décembre 2010.

The board of directors of the Company.

Référence de publication: 2010163809/56.

Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Les obligataires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 décembre 2010 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation de la modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par conséquent modification de la dénomination sociale en "DENGOLD OVERSEAS S.A., SPF"
- 2. Approbation des nouveaux Statuts qui seront adoptés par la société
- 3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010164125/795/17.

Devimus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.652.

The Board of Directors takes pleasure in convening the Shareholders of DEVIMUS INTERNATIONAL S.A. to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on Thursday *December 30, 2010* at 8.30 a.m. at the registered office of Me Jean SECKLER, residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Liquidation of the company
- 2. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010164126/14.

Emerson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.656.

The Board of Directors takes pleasure in convening the Shareholders of EMERSON INTERNATIONAL S.A. to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on Thursday *December 30*, 2010 at 8.30 a.m. at the registered office of Me Jean SECKLER, residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Liquidation of the company
- 2. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010164127/14.



GDP S.A., Global Digital Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France. R.C.S. Luxembourg B 138.083.

L'an deux mille dix, le douze novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "ALPHA INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148723,

ici représentée par Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme anonyme régie par les lois du Luxembourg "INTERNET JURIDIQUE EDITIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138083 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1234 du 21 mai 2008.
- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "GLOBAL DIGITAL PUBLISHING S.A.", en abrégé "GDP S.A.", et de modifier subséquemment l'article 1 ^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale "GLOBAL DIGITAL PUBLISHING S.A.", en abrégé "GDP S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" Art. 3. La Société a pour objet, au Luxembourg comme à l'étranger, la création de services numériques (sites internet ou mobile, applications sur matériels connectés – mobile, pad, console, tv) dont l'objectif est la fidélisation, la qualification de bases de données et la génération de revenus via tous les moyens possibles à disposition (paiement, vente publicitaire), Elle mettra également à disposition son savoir faire en matière d'étude, d'édition et conception de contenus multimédia sur les supports internet et internet mobile: mise en place de ligne éditoriale et rédaction d'article à la demande, le webmastering de services mobiles ou internet, la relation client par le biais de hotline téléphonique ou mail, l'étude et conception de chartes graphiques ou d'identités visuelles, la conception d'applications multimédia ludiques ou informatives (jeu mobile, jeu flash, jeu vidéo en général, publicité...).

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:



" Art. 4. (Première phrase). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. LAC/2010/50423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154649/70.

(100178088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

China Southern Dragon Dynamic Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared,

CSOP Asset Management Limited, a company incorporated under the laws of the Hong Kong SAR, with registered office located at Suite 2802, Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong SAR and with the Business Registration Certificate number 38952269-000-01-10-5,

duly represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Hong-Kong SAR, on 24 November 2010.

The proxy given above has been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a company which it formed.

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme or SA) qualifying as an investment company with variable share capital as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) governed by the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, as such law has been and will be amended from time to time (the "Law of 2007") and by the present articles of incorporation (the "Articles"), under the name of "China Southern Dragon Dynamic Fund SICAVFIS" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the municipality of Bertrange by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. However, the board of directors will establish sub-funds (each a "Sub-Fund", together the "Sub-Funds") for a limited or unlimited duration, as specified for



each Sub-Fund in the prospectus issued by the Company as amended and/or supplemented from time to time, together with the supplement(s) in relation to the Sub-Fund(s), hereinafter the "Prospectus".

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and any other assets to the largest extent permitted under the Law of 2007.

The investment objectives and policies shall be determined by the board of directors pursuant to Article 18 hereof and shall be disclosed in the prospectus of the Company (the "Prospectus") to be issued by the board of directors of the Company from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 2007.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital -Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares with no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-), or the equivalent in any other currency, as specified in the Law of 2007.

The initial capital is sixty thousand US dollars (USD 60,000.-) or the equivalent in any other currency, divided into six hundred (600) shares without par value. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialized investment fund under Luxembourg law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the board of directors from time to time. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in securities of any kind and any other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. The Company constitutes a single legal entity. However, as between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. With regards to third parties, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in US dollars, be converted into US dollars and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of Shares.

(1) The Company shall issue shares in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Certificates will not be issued.

(2) Shareholders entitled to receive shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

- (3) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).
- (4) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.



Art. 7. Issue of Shares. The board of directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares in any Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class in any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof on the valuation point as of such Valuation Day (defined in Article 11 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors. If such price is received after such period, investors agree to indemnify and hold harmless the Company for the costs incurred by the failure or default by the investor so that the other shareholders of the relevant Sub-Fund are not harmed by such late settlement.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The board of directors may reject subscription requests in whole or in part at its full discretion.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other permitted assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") and provided that such securities / other assets comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. The board of directors may decide whether the transaction costs of any contribution in kind of securities will be borne by the relevant shareholder or the Company.

In accordance with Article 1 of the Law of 2007, shares of the Company may only be subscribed by well-informed investors, which, in accordance with Article 2 of the Law of 2007, are (i) institutional investors, (ii) professional investors, or (iii) any other investors having declared in writing their adherence to the status of a well-informed investor and either having a minimum commitment to the Company of at least EUR 125,000.-(or an equivalent amount in another currency) or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in a specialised investment fund (the "Well-Informed Investors").

Art. 8. Redemption of Shares. Any shareholder may require the redemption of all or part of his shares by the Company on a Valuation Day, under the terms, conditions and procedures set forth in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed four (4) Luxembourg bank business days from the day of publication of the net asset value per share pertaining to the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the relevant redemption documents have been received and accepted by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

If on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a specific class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interest of the Company. On the next Valuation Day, following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

Further, if redemption requests exceed a certain level as determined by the board of directors, the board of directors may decide to scale back the settlement of such requests under the terms and conditions as set forth in the Prospectus and in a manner which the board of directors considers to be in the best interest of the Company and its shareholders.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the



Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 9. Conversion of Shares. Subject to the terms and conditions set forth in the Prospectus and unless otherwise determined by the board of directors and mentioned in the Sub-Fund particulars, for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of the whole or part of his shares of one class within a sub-Fund into shares of the same class within another Sub-Fund or into shares of another class within the same or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class to another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day. If the Valuation Day of the class of shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the class of shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the board of directors may decide that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The shares will only be issued to shareholders qualifying as Well-Informed Investors in accordance with the Law of 2007.

The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

The board of directors may compulsorily redeem shares held by certain shareholders and/or in certain circumstances as specified and at the conditions described in the Prospectus.

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a transferee who is not a Well-Informed Investor under the Law of 2007 or by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder.

The price at which each such share is to be redeemed (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day, specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any charges and commissions provided therein.

Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership



of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Person.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. Persons" means any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

With respect to persons other than individuals, the terms "U.S. Person" mean (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United State or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on its worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The terms "U.S. Person" also mean any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non U.S. Persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each class of shares shall be calculated in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the currency of quotation for the class of shares. It shall be determined on the valuation point as of each Valuation Day, as defined herein, by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day by the number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The net asset value per share of the relevant class or classes of shares is calculated in such frequency as set out in the Prospectus (the "Valuation Day").

The value of the assets and liabilities of the Company is generally determined in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles as set out in further detail in the Prospectus.

In addition, the board of directors, at its sole discretion, may however also permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company, in particular in exceptional or changing market conditions.

- I. The assets of the Company shall include:
- (a) all transferable securities, money market instrument and any other financial assets or securities registered in the name of the Company;
 - (b) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities or any other assets sold but not delivered);
- (d) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with the procedure set out below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (e) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (f) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
 - (g) the formation expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
 - (h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.



The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) transferable securities, money market instruments and any other financial assets or securities which are listed on a regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- (b) units or shares of open-ended collective investment schemes will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Company on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended collective investment scheme listed on a stock exchange or dealt with on a regulated market will be valued at their last available stock market value, whereas units or shares of a closed-ended collective investment scheme which are not listed on a stock exchange or dealt with on a regulated market will be determined by the Company on a fair and equitable basis;
- (c) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the board of directors;
- (d) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (e) the liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on regulated markets, stock exchanges in other states or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on regulated markets, stock exchanges in other states or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on regulated markets, stock exchanges in other states or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or option contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable;
- (f) all other securities and other assets, including debt securities, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the board of directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund or class of shares will be converted into the reference currency of such Sub-Fund or class of shares at the relevant rates of exchange ruling on the valuation point of the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

- II. Subject to Part III of this Section, the liabilities of the Company shall include:
- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable net of the unamortized portion of discounts and/or premiums and financing costs;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
 - (c) all accrued or payable expenses (including fees payable to agents);
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes); and
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the board of directors shall take into account all expenses payable by the Company. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.
 - III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of multiple classes of shares in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the board of directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such



as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with applicable law;

- (b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;
- (c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions hereabove under (a);
- (d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class or classes of shares;
- (e) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or particular classes of shares within a Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular class or particular classes of shares within a Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant class or classes of shares;
- (f) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the board of directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the prospectus of the Company;
- (g) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.
 - IV. For the purpose of this Section:
- (a) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- (b) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- (c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV; and
 - (d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:
- (i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset and the unpaid costs incurred or to be incurred in acquiring the asset shall be shown as liabilities of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company; or
- (ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the unpaid costs incurred or to be incurred in disposing of the asset shall be shown as a liability and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset or such liabilities are not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the board of directors.

For the avoidance of doubt, these provisions are rules for determining the NAV per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, Of Issue, Redemption and Conversion of Shares. On each Valuation Day determined by the board of directors in accordance with applicable law and regulations, the NAV per share of each class of shares shall be calculated from time to time by the board of directors or any agent appointed thereto by the board of directors.

The board of directors may suspend the determination of the NAV per share of any particular class and the issue, conversion and, if applicable, the redemption of such shares:

a) in the event that any stock exchange on which a substantial part of the investments of the Company are quoted, listed or dealt in, is closed or when dealings on the exchange are suspended;



- b) where a material breakdown has occurred in the means normally employed in ascertaining the value of the Company's assets;
- c) for any other reason, the value of a substantial part (in the board of directors' opinion) of the assets cannot reasonably be ascertained;
- d) circumstances exist as a result of which (in the board of directors' opinion) it is not reasonably practical for the Company to realise or dispose of any part of the assets or to determine the NAV of the Company, or the disposal or valuation of the Company's investments is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the shareholders;
- e) the remittance of funds which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for, investments or the issue, sale, purchase or redemption of shares cannot (in the board of directors' opinion) be carried out without undue delay and at normal rates of exchange;
- f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the windingup of the Company; or
- g) any other circumstances exist as a result of which (in the opinion of the board of directors) such suspension is desirable and necessary in the interests of the relevant shareholders.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion may be revocable (i) with the approval of the board of directors or (ii) in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, following the end of the period of suspension.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and shall be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.



The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board of directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. Delegation of Power. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company will enter into an investment management agreement with one or several investment managers (the "Investment Manager"), as further described in the Prospectus. The Investment Manager will (subject to the overall supervision, approval and direction of the directors of the Company) undertake certain asset management and investment advisory functions under the control and responsibility of the board of directors.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions, which may be more restrictive for some Sub-Funds, as shall be set forth in the Prospectus issued by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed SICAV-FIS in order to achieve an optimum return from the capital invested.

Investments of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide and as described in the Prospectus, if applicable. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities as described in the Prospectus.

Art. 19. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.



The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any director or officer against all expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Thursday in May each year at 4 p.m. Luxembourg time.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Voting forms which show neither a vote in favour nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the votes validly cast.

Art. 23. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.



Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void.

Art. 24. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount which, in the opinion of the board of directors, is the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the valuation point on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered shareholders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the valuation point on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

At the latest nine months after the decision of the board of directors to terminate a Sub-Fund, (i) the liquidation of the Sub-Fund will have to be closed and (ii) all assets which have not yet been distributed to their beneficiaries shall be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment governed by the Law of 2007 or by Part II of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, (the "Law of 2002") (provided that in the latter case, the Sub-Fund's portfolio of assets complies with the requirements set out in Part II of the Law of 2002) or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the New Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with no quorum and by simple majority of the votes validly cast at such meeting, except when such a merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such merger.

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 26. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.



Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes issued in respect of the relevant Sub-Fund or, in case of liquidation of such Sub-Fund, to the remaining Sub-Funds.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

- **Art. 29. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.
- Art. 30. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- **Art.31.Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.
- **Art.32. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.
- **Art. 33. Definitions.** The terms used in these Articles shall be construed as indicated in the Prospectus of the Company, unless the context otherwise requires.

Transitory Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.
 - 2) The first annual general meeting will be held in May 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

CSOP Asset Management Limited, prequalified, subscribes for six hundred (600) shares, resulting in a payment of sixty thousand US dollars (USD 60,000.-);

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of the above payments, totalling sixty thousand US dollars (USD 60,000.-), was given to the undersigned notary.



The subscriber declared that upon determination by the board of directors, pursuant to the Articles, of the various classes of shares and the Sub-Fund(s) which the Company shall have, it will elect the class or classes of shares and the Sub-Fund(s) to which the shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company, as a result of its creation, are estimated at approximately 4,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders, which resolved as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011:

Members:

Mr Jin Wang

born in Beijing (China) on 30 October 1974

residing professionally in Hong Kong (China)

2802, Two Exchange Square

8, Connaught Place

Mr Zhong Li Yin

born in AnHul providence (China) on 25 February 1967

residing professionally in Beijing 100732 (China)

No 5 Jiangoumennei Dajie

Mr Tom McCabe

born in Hamilton (Scotland) on 28 April 1954

residing professionally in Edinburgh (Scotland)

The Scottish Parliament

EH 99 1 SP

Mr Gregory Cremen

born in Sydney (Australia) on 9 December 1954

residing professionally in L-1273 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

19, rue de Bitbourg

II. The following is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011: PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65477.

III. The registered office of the Company is set at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CSOP Asset Management Limite, une société constituée sous les lois de Hong Kong SAR, ayant son siège social à Suite 2802, Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong SAR et portant le Business Registration Certificate numéro 38952269-000-01-10-5,

dûment représentée par Mme Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hong-Kong SAR en date du 24 novembre 2010.



La procuration précitée est signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant et restera annexée à ce document avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société (les "Statuts") qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est créé par les présents statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisés régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'elle a été et sera modifiée de temps à autre (la «Loi de 2007») et par les présents Statuts (les «Statuts») sous la dénomination de «China Southern Dragon Dynamic Fund SICAV-FIS» (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Le siège social de la Société peut être déplacé dans tout autre lieu situé dans la municipalité de Bertrange par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Cependant, le conseil d'administration pourra constituer des compartiments (individuellement un «Compartiment» et collectivement les «Compartiments») pour une durée limitée ou illimitée, tel que spécifié pour chaque Compartiment dans le prospectus établi par la Société, ainsi qu'il pourra être modifié et/ou complété de temps à autre, ensemble avec son (ses) suppléments relatif(s) aux Compartiments, ciaprès le «Prospectus».

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs compris au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le conseil d'administration conformément à l'article 18 des présents Statuts et seront exposés dans le prospectus de la Société (le «Prospectus») délivré par le conseil d'administration de temps en temps.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social -Catégories d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) ou son équivalent en toute autre devise, tel que spécifié dans la Loi de 2007.

Le capital initial est de soixante mille dollars américains (60.000,-USD) ou son équivalent en toute autre devise, divisé en six cents (600) actions sans valeur nominale. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes catégories, afin de correspondre à (i) une structure spécifique de frais de vente et de rachat et/ou à (ii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil et/ou à (iii) différents frais de distribution, de service aux actionnaires ou autres et/ou à (iv) différents types d'investisseurs cibles et/ou (v) telles autres particularités telles que déterminées par le conseil d'administration de temps à autre. Les recettes de l'émission de chaque catégorie d'actions seront investies en valeurs de toutes sortes et autres actifs autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment établi pour la ou les catégories d'actions concernées, sous réserve des restrictions d'investissement fixées par la loi ou par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira un portefeuille d'actifs constituant un Compartiment pour une ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 des présents Statuts. La Société constitue une seule entité juridique. Toutefois, dans les relations entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant. Vis-à-vis des tiers, chaque Compartiment sera exclusivement responsable des dettes qui lui sont attribuables.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains, convertis en dollars américains et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les catégories d'actions.



Art. 6. Forme des Actions.

(1) La Société émettra des actions sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. Il ne sera pas émis de certificats.

(2) Tout actionnaire habilité à recevoir des actions devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps en temps, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

- (3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action doivent désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette action.
- (4) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.
- Art. 7. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises pour toutes les catégories d'actions dans un Compartiment; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie d'actions dans un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Prospectus.

Lorsque la Société offre des actions à la souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts au moment d'évaluation ce Jour d'Evaluation (défini à l'article 11 des présents Statuts) tel que fixé conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit le produit de l'émission et des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le conseil d'administration. Si ce prix est reçu après ce délai, les investisseurs acceptent d'indemniser la Société et de la tenir quitte et indemne des coûts encourus par la mauvaise execution ou l'inexécution de paiement en temps voulu par l'investisseur, de sorte que les actionnaires restants du Compartiment concerné ne subissent pas de préjudice du fait de ce paiement tardif.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le conseil d'administration peut, à son entière discrétion, rejeter en tout ou partie des demandes de souscription.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs autorisés, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et pourvu que de telles valeurs / autres avoirs correspondent aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment correspondant. Le conseil d'administration peut décider si les frais de transaction d'un apport en nature de titres seront supportés par l'actionnaire concerné de la Société.

Conformément à l'article 1 de la Loi de 2007, les actions de la Société sont réservées aux investisseurs avertis qui, selon l'article 2 de la Loi de 2007, sont (i) des investisseurs institutionnels, (ii) des investisseurs professionnels, ou (iii) des autres investisseurs ayant déclaré par écrit leur adhésion au statut d'investisseurs avertis et souscrivant un engagement minimum envers la Société d'au moins centvingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) (soit un montant équivalent en devise étrangère), soit ayant bénéficié d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/ CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé

(les «Investisseur Avertis»).

Art. 8. Rachat des Actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient lors d'un Jour d'Evaluation, selon les termes, conditions et procédures fixées par le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.



Le prix de rachat par action sera payé endéans une période déterminée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra pas excéder quatre (4) jours ouvrés pour les banques luxembourgeoises à compter du jour de la publication de la valeur nette d'inventaire par action qui se rapporte au Jour d'Evaluation concerné, tel qu'il sera déterminé conformément à toute politique arrêtée de temps en temps par le conseil d'administration, pour autant que les documents de rachat appropriés aient été reçus et acceptés par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 des présents Statuts.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 11 des présents Statuts, diminuée des frais et commissions (le cas échéant) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra dès lors décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie.

Si à un Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat faites conformément au présent article et les demandes de conversion faites conformément à l'article 9 des présents Statuts dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions émises dans une catégorie d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider que la totalité ou une partie des demandes de rachat ou de conversion soit reportée pour une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, considérées comme étant dans le meilleur intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

En outre, si les demandes de rachat dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration, le conseil d'administration peut décider de réduire le règlement de telles demandes conformément aux termes et conditions fixés dans le Prospectus et aux conditions considérées par le conseil d'administration, comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant, par l'attribution en espèces au détenteur des investissements provenant du portefeuille des actifs établi en rapport avec cette ou ces catégorie(s) d'actions ayant une valeur égale (calculée suivant la procédure décrite à l'article 11) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Art. 9. Conversion des Actions. Sous réserve des termes et conditions fixés dans le Prospectus et à moins qu'il n'en soit déterminé autrement par le conseil d'administration et mentionné dans la partie spécifique du Compartiment, pour certaines catégories d'actions, tout actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie d'un Compartiment en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment, ou en actions d'une autre catégorie du même ou d'un autre Compartiment, sous réserve des restrictions de modalités, conditions et paiements de frais et commissions déterminés par le conseil d'administration.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre catégorie sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation. Si le Jour d'Evaluation de la catégorie d'actions ou du Compartiment concernés par la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Evaluation de la catégorie d'actions ou du Compartiment dans lesquels ils seront convertis, le conseil d'administration peut décider que le montant converti ne générera pas d'intérêts sur la période courant entre les deux Jours d'Evaluation.

Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra alors décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie.

Les actions dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. Les actions peuvent être souscrites et détenues uniquement par des actionnaires pouvant être qualifié d'Investisseurs Avertis conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le conseil d'administration étant ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

Le conseil d'administration peut procéder au rachat forcé des actions détenues par certains actionnaires et/ou dans certaines circonstances telles que prévues et aux conditions décrites dans le Prospectus.

A cet effet, la Société pourra:



A. -refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à un cessionnaire qui n'est pas un Investisseur Averti au sens de la Loi de 2007 ou à une Personne Non Autorisée; et

B. -à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous les renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence que ces actions bénéficient économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C. -refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. -s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions, la Société procédera ou fera procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire.

Le prix auquel chaque action sera achetée (le "prix de rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation, déterminée par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société, le tout selon la procédure prévue à l'article 8 des présents Statuts, diminué des frais et des commissions qui y sont prévus.

Le paiement du prix d'achat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le prix d'achat (sans intérêts) de cette banque. Au cas où le produit de rachat (sous ce paragraphe) n'aurait pas été réclamé par l'actionnaire dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tel que définis au présent article, constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissants des Etats-Unis", visent tout ressortissant ou résident des Etats-Unis d'Amérique (incluant toute société, association ou autre entité créée ou organisée dans ou sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute subdivision politique de ceux-ci) ou tout bien ou trust au sens des lois fiscales américaines sur le revenu peu importe la source de ce revenu.

Concernant les personnes autres que les personnes physiques, les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds ("commodity pool") pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. "Etats-Unis" visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions sera calculée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) du Compartiment concerné et, le cas échéant, exprimée dans la devise de cotation prévue pour la catégorie d'actions du Compartiment concerné. La



valeur nette d'inventaire sera déterminée à au moment d'évaluation de chaque Jour d'Evaluation, tel que défini ci-après, en divisant les actifs nets du Compartiment concerné correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par la valeur de la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette catégorie alors en circulation, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, dans quel cas toutes les demandes de souscription et de rachat seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

La valeur nette d'inventaire par action de la ou des catégorie(s) d'actions concernée(s) est calculée selon une fréquence telle que déterminée dans le Prospectus (le «Jour d'Evaluation»).

La valeur des avoirs et des engagements de la Société est de façon générale déterminée conformément aux Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg (Lux GAAP), tel que décrit plus amplement dans le Prospectus.

En outre, le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société, notamment lorsque les conditions de marché sont exceptionnelles ou fluctuantes.

- I. Les avoirs de la Société comprendront:
- (a) toutes les valeurs mobilières, tous les instruments du marché monétaire et tous les autres titres financiers ou avoirs enregistrés au nom de la Société;
 - (b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (c) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres ou autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (d) toutes les obligations, les obligations à terme, les certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec la procédure ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- (e) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les paiements à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (f) tous les intérêts courus sur des avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix attribué à cet avoir;
 - (g) les dépenses de constitution de la Société pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties; et
 - (h) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
 - La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- (a) les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres titres ou avoirs financiers qui sont cotés sur un marché réglementé seront évaluées sur la base du dernier prix disponible à la bourse des valeurs ou à la valeur de marché;
- (b) les parts ou actions des OPC de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible, ou si un tel prix ne représente pas une valeur de marché équitable de tels avoirs, alors le prix sera déterminé par la Société sur une base juste et équitable. Les parts ou actions des OPC de type fermé cotés sur une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible, alors que le prix des parts ou actions des OPC de type fermé qui ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou négociées sur un marché réglementé sera déterminé par la Société sur une base juste et équitable;
- (c) les titres qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé seront évaluées sur la base de la valeur nette de réalisation probable (excluant toute imposition différée) estimée avec prudence et de bonne foi par le conseil d'administration;
- (d) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus comme précité et pas encore reçus, est considérée comme étant leur montant total, sauf les situations dans lesquelles il est peu probable que la susdite soit payée ou reçue dans son intégralité, auquel cas la valeur précitée sera fixée après octroi de toute remise considérée comme appropriée dans une telle situation, afin d'en refléter la valeur réelle.
- (e) la valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, de gré à gré et d'option qui ne sont pas négociés sur les marchés réglementés, bourses de valeurs dans d'autres Etats ou sur d'autres marchés réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats de gré à gré, ou contrats d'options négociés sur les marchés réglementés, bourses de valeurs dans d'autres Etats ou tous autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les marchés réglementés, bourses de valeurs dans d'autres Etats ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme



standardisés, de gré à gré ou d'option sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme standardisés, de gré à gré ou d'option ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(f) tous les autres titres ou autres avoirs, incluant les titres de créances, titres non transmissibles, et titres pour lesquels aucun cours de marché n'est disponible sont évalués sur la base des cotations fournies par un marchand de titres ou par un organisme de fixation des prix approuvé par le conseil d'administration ou, dans la mesure où de tels prix ne sont pas considérés comme représentatifs de la valeur du marché, ces titres ou autres avoirs seront évalués à leur valeur équitable déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil d'administration. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société à échoir dans les quatre-vingt-dix jours ou moins seront évalués selon la méthode des frais amortis, qui se rapproche de la valeur de marché.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la devise de référence d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment ou cette catégorie d'actions aux taux de change applicables au moment d'évaluation du Jour d'Evaluation considéré. Si de tels cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le conseil d'administration de bonne foi ou selon les procédures qu'il aura établies.

- II. Sous réserve de la Partie III de cette Section, les engagements de la Société comprendront:
- (a) tous les emprunts et autres dettes d'emprunt (y compris les créances convertibles), factures et comptes payables nets de la portion amortissable des rabais et/ou primes et coûts de financement;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts et autres dettes d'emprunt (y compris tous les frais encourus pour l'engagement pour ces prêts et autres dettes d'emprunt);
 - (c) tous les frais courus ou à payer (y compris les commissions payables aux agents);
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles de paiement en espèces venues à échéance, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le Jour d'Evaluation tombe à la date laquelle est déterminée la personne y autorisée ou les jours suivants;
- (e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation, fixée périodiquement par le conseil d'administration, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute obligation éventuelle de la Société (à savoir l'obligation pour des évènements passés qui sont certains quant à leur nature et sont certains ou probables de se produire et peuvent être mesurés avec une précision raisonnable, qui pourraient survenir durant la vie de la Société et peut comprendre des obligations potentielles découlant de tout litige); et
- (f) tous autres engagements de la Société de quelque genre ou nature que ce soit, conformément aux principes comptables luxembourgeois généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le conseil d'administration prendra en considération toutes les dépenses à payer par la Société. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.
 - III. Les actifs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à chaque catégorie d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à plusieurs catégories d'actions de la manière suivante:

- (a) Si plusieurs catégories d'actions se rapportent à un Compartiment, les actifs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil, et/ou (iv) une structure spécifique de commission de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (v) la devise ou l'unité de devise dans laquelle la catégorie sera cotée et basée sur le taux de change entre cette devise ou unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger, dans la devise de référence du Compartiment concerné, les actifs et revenus cotés dans la devise de la catégorie d'actions concernée contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) toutes autres particularités déterminées par le conseil d'administration périodiquement conformément à la loi applicable;
- (b) Les produits résultants de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la (les) catégorie(s) d'actions émises au profit du Compartiment et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie des actions à émettre;
- (c) Les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) catégorie(s) d'actions correspondant à ce Compartiment, sous réserve de l'observation des modalités prévues au (a) ci-dessus;
- (d) Lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) même (s) catégorie(s) d'actions à laquelle (auxquelles) appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) catégorie(s) d'actions correspondante(s);
- (e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'une catégorie ou de certaines catégories d'actions particulière(s) au sein d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir



d'une catégorie ou de certaines catégories d'actions particulière(s) au sein d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à cette (ces) catégorie(s) d'actions.

- (f) Au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet actif ou cet engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les actifs sont détenus sur un seul compte pour le compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'actifs distincte par un mandataire désigné par le conseil d'administration, le droit respectif de chaque catégorie d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par la catégorie d'actions concernée au compte de la cogestion ou de la masse d'actifs distincte, et (ii) ce droit variera en fonction de contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans le prospectus de la Société;
- (g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'une catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.
 - IV. Pour les besoins de cette Section:
- (a) les actions en voie de rachat par la Société (s'il y a lieu) seront considérées comme actions existantes et seront prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société, considéré comme engagement de la Société;
- (b) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de la date de l'émission, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par la Société, considéré comme une créance de la Société.
- (c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la VNI; et
 - (d) lorsqu'au Jour d'Evaluation la Société aura conclu un contrat dans le but:
- i. d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif et les frais impayés contractés ou à contracter lors de l'acquisition de l'élément d'actif seront considérés comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société; ou
- ii. de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et les frais impayés contractés ou à contracter lors de la cession de l'élément d'actif seront considérés comme un engagement de la Société et cet élément d'actif que la Société doit délivrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société:

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée alors par le conseil d'administration.

Afin d'éviter toute incompréhension, les présentes stipulations sont des règles ayant pour objectif de déterminer la valeur nette d'inventaire («VNI») par action et n'ont par pour objectif d'affecter le traitement comptable ou juridique des éléments d'actifs et des engagements de la Société ou des actions émises par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions. A chaque Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration en conformité avec la loi et les règlements applicables, la VNI par action de chaque catégorie d'actions sera déterminée périodiquement par le conseil d'administration ou par son mandataire désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut suspendre le calcul de la VNI par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, la conversion, et, s'il y a lieu, le rachat de telles actions.

- a) au cas où l'une des bourses de valeurs sur lesquelles une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, listée ou négociée, est fermée ou lorsque les opérations y sont suspendues;
- b) lorsque les moyens de communication qui sont normalement utilisés pour déterminer la valeur des éléments d'actifs de la Société sont hors service;
- c) pour toute autre raison, la valeur d'une partie substantielle (d'après l'avis du conseil d'administration) des actifs ne peut pas être raisonnablement établie;
- d) lorsqu'il existe une situation (d'après l'avis du conseil d'administration) par suite de laquelle il n'est pas raisonnable en pratique pour la Société de réaliser ou de disposer de tout ou partie des actifs ou de déterminer la VNI de la Société, ou lorsque la cession ou l'évaluation des investissements de la Société n'est pas raisonnablement praticable sans que cela ne soit sérieusement préjudiciable aux intérêts des actionnaires;
- e) lorsque la remise de fonds qui sera ou pourrait être impliqué dans la réalisation ou par le paiement de l'investissement, l'émission, vente, achat ou rachat d'actions ne peut pas (selon l'avis du conseil d'administration) être réalisée sans délai non justifié et à des taux de change normaux;
- f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou
- g) lorsqu'il existe une situation (de l'avis du conseil d'administration) par suite de laquelle une telle suspension est souhaitable et nécessaire afin de protéger les intérêts des actionnaires concernés.



Pareille suspension concernant un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, sur l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera révocable (i) avec l'accord du conseil d'administration ou (ii) dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les actionnaires pourront notifier qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si cette notification n'est pas reçue par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

Toute suspension sera publiée, si nécessaire, par la Société et sera notifiée aux actionnaires, ayant soumis une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendue.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires; cette dernière fixe également le nombre d'administrateurs, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; les actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou les membres du conseil désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs générauxadjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécifiquement par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.



Les résolutions approuvées par voie circulaire et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors de réunions du conseil d'administration. Chaque administrateur exprimera son approbation par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une telle approbation doit être confirmée par écrit, l'ensemble des documents constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social de la Société, conformément à la politique d'investissement prévue à l'article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membre du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société conclura un contrat de gestion avec un ou plusieurs gestionnaires (le "Gestionnaire"), tel que plus amplement décrit dans le Prospectus. Le Gestionnaire se chargera (sous réserve du contrôle global, de l'approbation et de la direction des administrateurs de la Société) de la gestion de certains avoirs et de fonctions de conseil en investissement sous le contrôle et la responsabilité du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à mettre en oeuvre pour chaque Compartiment, (ii) les stratégies de couverture à utiliser pour une catégorie spécifique d'actions, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement, qui peuvent être plus restrictives pour certains compartiments, prévues dans le Prospectus, adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

L'objet de la Société est de fournir aux investisseurs une opportunité d'investir dans une SICAV-FIS dirigée de manière professionnelle, dans le but de réaliser un retour optimum sur le capital investi.

Les investissements de la Société pourront être effectués soit directement soit indirectement par le biais de filiales détenues à cent pour cent, tel qu'il en est décidé de temps à autre par le conseil d'administration, conformément à ce qui est prévu dans le Prospectus. La référence dans les présents Statuts à la notion d'« investissements » et d'« avoirs » désigne, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatives à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisées pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes, tel que décrit dans le Prospectus.

Art. 19. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en sera fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.



Art. 20. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareilles actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation repris ci-dessus n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 21. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois chaque année, au siège social de la Société à Luxembourg, le deuxième jeudi du mois de mai à 16 heures, heure luxembourgeoise.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit

Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions. Les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des questions ayant trait uniquement à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires de toute catégorie d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des questions ayant trait uniquement à cette catégorie d'actions.

Les dispositions de l'article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des votes valablement émis. Les formulaires de vote ne constituant pas un vote en faveur, ni un vote contre la résolution proposée, ni une abstention sont nuls.

Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou Catégories d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'un Compartiment ou une catégorie d'actions au sein d'un Compartiment tombe sous ou n'atteint pas un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration pourra décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) catégorie (s) d'actions concernée(s) à la valeur nette d'inventaire par action (en prenant en compte les prix et les dépenses réels de réalisation des investissements) calculée au moment d'évaluation du Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat ainsi que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la catégorie d'actions concernés pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais en tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment aura le pouvoir, en toutes autres circonstances, sur proposition du conseil d'administration, de racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au moment d'évaluation du Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de cette assemblée générale des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Au plus tard neuf mois après la décision du conseil d'administration de mettre fin à un Compartiment, (i) la liquidation du Compartiment doit être terminée et (ii) tous les actifs qui n'auront pas encore fait l'objet d'une distribution à leurs bénéficiaires seront versés à la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants-droits.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif régi par la Loi de 2007 ou par la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relatif aux organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi de 2002») (à condition que, dans ce dernier cas, le portefeuille des avoirs du Compartiment concerné soit conforme aux exigences indiquées dans la Partie II de la Loi de 2002) ou à ceux d'un Compartiment de cet autre organisme de placement collectif (le "Nouveau Compartiment") et de requalifier les actions du Compartiment concerné comme actions du Nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du Nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment pourra décider d'apporter les actifs et engagements d'un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par une majorité simple des votes valablement émis.

L'apport des actifs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires du Compartiment concerné prise à la majorité simple des votes valablement émis à ladite assemblée, qui pourra délibérer sans exigence de quorum, sauf si cette fusion a lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, auquel cas, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émises au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.



Le paiement des distributions aux détenteurs d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera de temps à autre.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution sera perdue et reviendra à la (les) catégorie(s) d'actions émises au titre du Compartiment concerné ou, en cas de liquidation de ce Compartiment, aux Compartiments restants.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Les administrateurs peuvent révoquer le Dépositaire mais ils ne pourront révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée à la majorité des actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

- **Art. 29. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 30. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 31. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.
- **Art. 32. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.
- **Art. 33. Définitions.** Les termes utilisés dans les présents Statuts doivent être interprétés tels qu'ils sont définis dans le Prospectus de la Société, à moins que le contexte ne requiert autrement.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
 - 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en mai 2012.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme indiqué ci-dessous:

CSOP Asset Management Limited, pré-qualifiée, souscrit pour six cent (600) actions, résultant en un paiement de soixante mille dollars américains (USD 60.000,-);

Les actions ont été entièrement libérées par paiement en cash, la preuve des paiements ci-dessus, totalisant soixante mille dollars américains (USD 60.000,-) a été donnée au notaire instrumentant.



Le comparant a déclaré qu'à la suite de la création par le conseil d'administration des diverses catégories d'actions et Compartiment(s) de la Société, conformément aux présents Statuts, il choisira la ou les catégories d'actions et le(s) Compartiment(s) auxquel(s) les actions souscrites à ce jour appartiendront.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les frais qui seront supportées par la Société en raison de la constitution sont estimés approximativement à EUR 4.000.-.

Assemblée Générale des Actionnaires

La partie comparante nommée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a immédiatement constituer une assemblée générale des actionnaires et a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2011:

Membres:

M. Jin Wang

né à Pékin (Chine), le 30 octobre 1974,

ayant sa résidence professionnelle à Hong Kong (Chine)

2802, Two Exchange Square

8, Connaught Place

M. Zhong Li Yin

né à AnHul providence (Chine), le 25 février 1967,

ayant sa résidence professionnelle à Pékin 100732 (Chine)

No 5 Jianguomennei Dajie

M. Tom McCabe

né à Hamilton (Ecosse), le 28 avril 1954,

ayant sa résidence professionnelle à Edimbourg (Ecosse)

The Scottish Parliament

EH 99 1 SP

M. Greg Cremen

né à Sydney (Australie), le 9 décembre 1954

ayant sa résidence professionnelle à L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

19, rue de Bitbourg

II. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2011: PriceWaterhouse-Coopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65477.

III. Le siège social de la Société est fixé au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que, à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise et sont suivis d'une traduction française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture à la comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54335. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162958/1457.

(100188165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



Franklin Templeton Real Estate Funds, Fonds Commun de Placement.

Le Réglement de Gestion de Franklin Templeton Real Estate Funds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franklin Templeton management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010166273/10.

(100192340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.235.

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de

- Monsieur David Aïm, demeurant 22, Pont Street Mews, SW1 EX01F Londres, Royaume-Uni, titulaire de 250 parts sociales de la Société, Monsieur Emmanuel Aïm, domicilié, à titre professionnel, 41 rue François 1 ^{er}, Paris 75008 et demeurant 10, rue de Longpont, à Neuilly 92200, France titulaire de 250 parts sociales de la Société, en qualité leur qualité d'Associés de Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.

En vertu d'un pouvoir à elle conféré aux termes de la première résolution d'un acte en date du 29 octobre 2009 enregistré à Luxembourg AC le 2 novembre 2009 Relation: LAC/2009/45977 et d'une procuration annexée aux présentes. Laquelle a requis le notaire soussigné de constater qu'aux termes d'un jugement ci-annexé rendu par le Tribunal de Commerce de Pointe- à-Pitre en date du 3 juin 2010, les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 visant à annuler les résolutions de l'acte du 29 octobre 2009 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence, et au vu de l'extrait Kbis attestant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés de Basse-Terre (Guadeloupe – France), la comparante ès qualités qu'elle agit a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 enregistré à Luxembourg A.C. le 11 janvier 2010, Relation: LAC/2010/1525 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence les résolutions prises en vertu de l'acte du 29 octobre 2009 précité déposé au RCS de Luxembourg le 16 novembre 2009 sont confirmées. Le siège statutaire de la Société est transféré du 46A avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à L'Ensoleillée, Lieudit Quartier Grand Cul de Sac, 97133 Saint-Barthélemy (France), la Société adoptant la nationalité française, conformément à la loi française, ladite Société étant ainsi transformée en société à responsabilité limitée de droit français, ce transfert ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Basse-Terre. La société doit être radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55687. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010166736/45.

(100193690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.



Villa SB 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.184.

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.en sa qualité d'Associé de Villa SB 2 S. à r.l.

En vertu d'un pouvoir à elle conféré aux termes de la première résolution d'un acte en date du 29 octobre 2009 enregistré à Luxembourg AC le 2 novembre 2009 Relation: LAC/2009/45976 et d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Laquelle a requis le notaire soussigné de constater qu'aux termes d'un jugement ci-annexé rendu par le Tribunal de Commerce de Pointe- à-Pitre en date du 3 juin 2010, les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 visant à annuler les résolutions de l'acte du 29 octobre 2009 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence, et au vu de l'extrait Kbis attestant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés de Basse-Terre (Guadeloupe – France) annexé aux présentes, la comparante ès qualités qu'elle agit a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 enregistré à Luxembourg A.C. le 11 janvier 2010, Relation: LAC/2010/1526 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence les résolutions prises en vertu de l'acte du 29 octobre 2009 précité déposé au RCS de Luxembourg le 16 novembre 2009 sont confirmées.

Le siège statutaire de la Société est transféré du 46A avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à L'Ensoleillée, Lieudit Quartier Grand Cul de Sac, 97133 Saint-Barthélemy (France), la Société adoptant la nationalité française, conformément à la loi française, ladite Société étant ainsi transformée en société à responsabilité limitée de droit français, ce transfert ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Basse-Terre.

La société doit être radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55686. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010167125/43.

(100193694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Eurizon Capital Corporate Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON CAPITAL CORPORATE FUND (modifié/coordonné) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2010167565/11.

(100194066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.



Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.478.

L'an deux mille dix, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de

La société AIM Capital (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé au 46A avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 184, dûment représentée par son gérant, Monsieur Emmanuel Aïm,

en qualité d'Actionnaire Unique de VILLA SB 2006 S.A.

En vertu d'un pouvoir à elle conféré aux termes de la première résolution d'un acte en date du 29 octobre 2009 enregistré à Luxembourg AC le 2 novembre 2009 Relation: LAC/2009/45974 et d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Laquelle a requis le notaire soussigné de constater qu'aux termes d'un jugement ci-annexé rendu par le Tribunal de Commerce de Pointe-à-Pitre en date du 3 juin 2010, les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 visant à annuler les résolutions de l'acte du 29 octobre 2009 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence, et au vu de l'extrait Kbis attestant de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés de Basse-Terre (Guadeloupe – France), la comparante ès qualités qu'elle agit a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les résolutions prises aux termes d'un acte en date du 6 janvier 2010 enregistré à Luxembourg A.C. le 11 janvier 2010, Relation: LAC/2010/1527 doivent être considérées comme nulles.

En conséquence les résolutions prises en vertu de l'acte du 29 octobre 2009 précité déposé au RCS de Luxembourg le 16 novembre 2009 sont confirmées.

Le siège statutaire de la Société est transféré du 46A avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à L'Ensoleillée, Lieu dit Quartier Grand Cul de Sac, 97133 Saint-Barthélemy (France), la Société adoptant la nationalité française, conformément à la loi française, ladite Société étant ainsi transformée en société à responsabilité limitée de droit français, ce transfert ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Basse-Terre.

La société doit être radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55684. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010167126/48.

(100193691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Eurizon Innovation Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON INNOVATION FUND (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2010167566/11.

(100194068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Nomura Multi Currency Japan Stock Leaders Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Nomura Multi Currency Japan Stock Leaders Fund au 25 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2010168161/9.

(100194403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Nomura Multi Currency Japan Stock Leaders Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Nomura Multi Currency Japan Stock Leaders Fund coordonné au 25 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2010168162/9.

(100194405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010153550/11.

(100177717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Afin (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.017.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153552/9.

(100177551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Air Lease Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR LEASE HOLDINGS S.A.

United International Mangement S.A.

Référence de publication: 2010153553/11.

(100177766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Air Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR LEASE S.A.

United International Mangement S.A.

Référence de publication: 2010153554/11.

(100177786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153555/9.

(100177217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153551/10.

(100177480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153556/9.

(100177489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153557/9.

(100177490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153558/9.

(100177491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153559/9.

(100177492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153560/9.

(100177493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153561/9.

(100177494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153562/9.

(100177495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Anphiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.044.

Les comptes annuels rectificatif au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2009, déposés au RCS Luxembourg le 08 juin 2010, référence L100079805.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153563/11.

(100177408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.119.616.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

EXTRAIT

En date du 10 novembre 2010 la société Bottling Holdings Investments (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa qualité d'associé unique de la société Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a pris acte de la démission de Monsieur Charles D. Lischer comme administrateur de la société avec effet au 15 septembre 2010 et a décidé de nommer à partir de ce jour Monsieur Jacques Purnode, administrateur, né le 14 juin 1956 à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, demeurant à 47



Princes Gardens, SW7 2PE Londres, Royaume-Uni, comme nouvel administrateur de Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.; son mandat expirera lors de L'assemblée générale annuelle en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010153576/18.

(100177315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Badie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.215.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153577/10.

(100177487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bartage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.432.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Monsieur ELVINGER Robert, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 17 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153578/14.

(100177366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

BB Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 23.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153579/9.

(100177476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

e-technologies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 82.862.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de date du 26 octobre 2010 que:

La société HMS FIDUCIAIRE SARL démissionne en tant que commissaire aux comptes.

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010153538/14.

(100177775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



BB Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 23.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153580/9.

(100177477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

BB Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 23.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153581/9.

(100177478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

BB Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 23.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153582/9.

(100177479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.419.

Le bilan rectificatif au 31décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 14 août 2009 no L090128713.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153583/10.

(100177825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.734.611.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

EXTRAIT

En date du 10 novembre 2010 la société CCE Holdings (Luxembourg) Commandite S.C.S., agissant en sa qualité d'associé unique de la société Bottling Holdings Investment (Luxembourg) S.a r.l., a pris acte de la démission de Monsieur Charles D. Lischer comme administrateur de la société avec effet au 15 septembre 2010 et a décidé de nom mer a partir de ce jour Monsieur Jacques Purnode, administrateur, né le 14 juin 1956 a Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, demeurant a 47 Princes Gardens, SW7 2PE Londres, Royaume-Uni, comme nouvel administrateur de Bottling Holdings Investment (Luxembourg) S.a r.1.; son mandat expirera lors de L'assemblée générale annuelle en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings Investment (Luxembourg) S.a r.l.

Référence de publication: 2010153586/17.

(100177314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Bertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BERTES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153584/12.

(100177562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153585/12.

(100177563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.783,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.405.

In the year two thousand ten, the twenty-seventh day of two thousand and ten.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.405 (the Company). The Company has been incorporated on December 30, 2008 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 20, 2009, number 382.

There appeared:

Apollo Asia Opportunity Master Fund, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK-18804 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gregory Beltrame, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 44,783) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to sixty-four thousand seven hundred eighty-three (64,783), by way of the issue of forty-four thousand seven hundred eighty-three (44,783) new shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each.
 - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.



- 3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 44,783) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each to sixty-four thousand seven hundred eighty-three (64,783), by way of the issue of forty-four thousand seven hundred eighty-three (44,783) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to forty-four thousand seven hundred eighty-three (44,783) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of one hundred eighty (180) shares (the Shares) it holds in the share capital of Apollo Asia (Neth) SPV B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and its office address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 34324314, (Apollo NL), such Shares having an aggregate accounting value as of May 31, 2010 in an amount of forty-four thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 44,783), representing 1% (one per cent) of the share capital of Apollo NL.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of forty-four thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 44,783) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 29 September 2010 issued by the general partner of the managing general partner of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

- "1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 1% (one per cent) of the share capital of Apollo NL.
 - 2. The Shares are fully paid-up.
 - 3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
- 4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
- 5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
 - 6. According to applicable law and the articles of association of Apollo NL, the Shares are freely transferable.
- 7. All formalities required in The Netherlands subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- 8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at forty-four thousand seven hundred eighty-three Euro (EUR 44,783) as per the attached balance sheet dated May 31, 2010 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Apollo Asia Opportunity Master Fund, L.P	64.783 shares
Total:	64,783 shares



Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

'5.1. The Company's share capital is set at sixty-four thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 64,783), represented by sixty-four thousand seven hundred eighty-three (64,783) shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.405 (la Société). La Société a été constituée le 30 décembre 2008 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2009 numéro 382.

A comparu:

Apollo Asia Opportunity Master Fund, L.P., un exempted limited partnership organisé et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro WK-18804 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gregory Beltrame, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 44.783) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 64.783) par l'émission de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (44.783) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
 - 2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

134686



Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 44.783) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 64.783) par l'émission de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (44.783) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (44.783) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature qui se compose de cent quatre-vingts (180) parts sociales (les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social de Apollo Asia (Neth) SPV B.V., une société à responsabilité limitée, constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse étant à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34324314, (Apollo NL), ces Parts Sociales ayant une valeur comptable totale au 31 mai 2010 d'un montant de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 44.783) et représentant 1% (un pour cent) du capital social d'Apollo NL.

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingttrois euros (EUR 44.783) sera affecté au compte capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales à la Société a été certifié au notaire instrumentant par un certificat daté du 29 septembre 2010 émis par l'associé commandité de l'associé gérant commandité de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont il ressort essentiellement que:

- «1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales, représentant 1% (un pour cent) du capital social d'Apollo NL.
 - 2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.
 - 3. L'Associé Unique est le seul ayant droit aux Parts Sociales et possède le droit de disposer des Parts Sociales.
- 4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou usufruit et il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucune saisie.
- 5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soient cédées.
 - 6. Conformément au droit applicable et aux statuts d'Apollo NL, les Parts Sociales sont librement cessibles.
- 7. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas suite à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- 8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est d'au moins quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 44.783) d'après le bilan ci-joint daté du 31 mai 2010 et depuis que l'évaluation a été effectuée, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société, n'a eu lieu.»

Ledit certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la détention de parts sociales de la Société se présente, suite à l'augmentation du capital social, de la manière suivante:

Apollo Asia Opportunity Master Fund L.P	64.783 parts sociales
Total:	64.783 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 64.783), représenté par soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (64.783) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements cidessus et donne pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: G. BELTRAME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48188. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153543/208.

(100177857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bouquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8042 Strassen, 5, rue Mathias Saur.

R.C.S. Luxembourg B 53.208.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010153587/10.

(100177623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Accuradent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153511/10.

(100176543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.934.

EXTRAIT

Par les résolutions du 06 octobre 2010, les associés ont décidé:

de nommer Tim DURHAM, né à Cambridge au Royaume Uni le 17 novembre 1962 domicilié professionnellement au 33 Old Broad Street, London EC2N IHZ, Royame Uni, en tant que gérant de la Société, prenant effet le 06 octobre 2010, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pascal Koch

Gérant administratif

Référence de publication: 2010153545/17.

(100177481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Yorkshire Holding S.A.).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153512/11.

(100176338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Yellow Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.173.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YELLOW TRADING S.A.

Référence de publication: 2010153513/10.

(100176948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2010 que: Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Ernest Schmitz, de Madame Annette Knauf et de Monsieur Justin Dostert. L'assemblée générale décide de nommer Madame Liliane Theissen comme commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Ernest Schmitz, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

Monsieur Justin Dostert, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Commissaire aux comptes

Madame Liliane Theissen, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1.

Pommerlach, le 17 novembre 2010.

Pour extrait conforme

WULLMAART-POMMERLACH S.A.

Référence de publication: 2010153509/22.

(100176218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Immobilière Romaine Thiennes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 31, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 101.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153539/9.

(100177453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck